



Association canadienne
de la construction
Services axés sur les
pratiques exemplaire

ÉTÉ 2026

Perspectives économiques

trimestrielles de la construction



Constats principaux : Été 2026

Le PIB a de nouveau déçu au premier trimestre, les perspectives restent moroses

Le PIB réel canadien est resté pratiquement inchangé au premier trimestre de 2026, enregistrant une légère baisse de 0,1 % en taux annualisé. Quoique l'écart ait été faible, les résultats se sont une nouvelle fois révélés inférieurs aux attentes. Ce ralentissement est principalement dû à une hausse des importations, tandis que la baisse des investissements a été la grande surprise. Les dépenses d'immobilisation des entreprises ont reculé pour le cinquième trimestre consécutif en raison de la faiblesse des activités de revente immobilière et d'une pause au niveau des dépenses d'immobilisation dans les secteurs du pétrole et du gaz. Les investissements publics en capital ont également reculé, les dépenses consacrées aux systèmes d'armement ayant baissé par rapport à la pointe atteinte à la fin de l'année 2025. Malgré tout, les dépenses de défense restent bien supérieures aux niveaux historiques et devraient se maintenir à un niveau élevé alors que le Canada vise l'objectif de base de 3,5 % fixé par l'OTAN en matière de dépenses de défense. Dans l'ensemble, l'économie devrait rester moins dynamique en 2026 qu'en 2025.

Le risque lié à la politique monétaire s'estompe alors que le choc pétrolier s'atténue

Le risque immédiat d'inflation liée à la hausse des prix du pétrole et des coûts de transport s'est atténué. Les cours du pétrole ont fortement baissé depuis la conclusion d'un accord de paix provisoire, ce qui a atténué les pressions sur les coûts et permis à l'inflation de reprendre une trajectoire plus maîtrisée. Le vent a tourné pour la Banque du Canada, qui dispose désormais d'une plus grande marge de manœuvre pour maintenir ses taux jusqu'au début de l'année 2027, d'autant plus que l'économie nationale reste plutôt morne.

L'activité dans le secteur de la construction recule, tandis que les intentions sont mitigées

Le PIB du secteur de la construction a reculé de 1,3 % au T1, faisant suite à une baisse de 0,8 % au T4. Le principal frein provient du secteur du génie civil et des autres activités de construction, qui ont enregistré une baisse de 4,2 %. Les investissements en construction de bâtiments ont également reculé de 1,5 %, la faiblesse du secteur résidentiel ayant contrebalancé la progression continue des investissements dans les secteurs commercial et institutionnel. Les permis de construction sont pratiquement au même niveau qu'au trimestre précédent, mais leur répartition semble indiquer une tendance inverse à celle de l'activité actuelle : les projets commerciaux et institutionnels perdent de leur vigueur, alors que les permis de logements individuels et de bâtiments industriels connaissent une reprise.

Les droits de douane sur l'acier atténuent la baisse de l'IPCB

Au T1, l'inflation mesurée par l'indice des prix de la construction de bâtiments (IPCB) a ralenti dans la plupart des secteurs, des régions et des types de bâtiments, dans le sillage d'une diminution généralisée de la pression sur les prix. Les coûts liés aux charpentes métalliques et aux constructions métalliques ont toutefois augmenté d'environ 10 % par rapport à l'année précédente. Le secteur des ouvertures reste également exposé aux droits de douane et aux pressions commerciales en raison de sa forte dépendance à l'égard des intrants à forte teneur en aluminium. Au niveau régional, l'inflation a ralenti dans presque toutes les grandes régions métropolitaines de recensement (RMR), quoique St. John's et Halifax font exception à la règle. Par type de bâtiment, l'inflation est restée plus faible pour les immeubles d'habitation de grande hauteur et plus élevée pour les usines.

L'ACEUM demeure un élément critique face à la montée des tensions commerciales

La date prévue de son examen étant arrivée, l'ACEUM reste un rempart important pour les exportations canadiennes. Les politiques économiques sont cependant de plus en plus influencées par des considérations de sécurité économique, ce qui se traduit par un recours croissant aux droits de douane sectoriels et à des mesures d'approvisionnement local. Cela entraîne plus d'exigences en matière de contenu national, de documentation sur l'origine et de charges administratives liées à la conformité.

Les présentes perspectives économiques trimestrielles sont un examen des dernières nouvelles sur les droits de douane, une analyse des principaux enjeux en matière de négociations et une explication des impacts que ces négociations pourraient avoir sur les coûts aux entrepreneurs, les chaînes d'approvisionnement et les exigences en matière de marchés publics.

Le présent rapport, préparé par l'Association canadienne de la construction (ACC), offre un aperçu trimestriel de la performance économique du secteur de la construction et souligne les implications pour les entreprises membres.



Les forces qui façonnent l'économie canadienne

La « récession technique » a fait la une des journaux au premier trimestre 2026 et a déclenché un vif débat entre le gouvernement et l'opposition. Le PIB réel a reculé de 0,1 % en taux annualisé par rapport au T4 2025. Bien que l'écart soit faible, ce chiffre est resté en deçà des prévisions. Le PIB par habitant a progressé de 0,2 % en glissement trimestriel, alors que l'estimation de la population dérivée des comptes nationaux a reculé pour un deuxième trimestre consécutif, venant plus que compenser la faible croissance par habitant.

Au niveau des composantes, cette baisse s'explique en grande partie par un accroissement du déficit commercial. Les importations ont augmenté de 2,9 %, dont environ la moitié s'explique par la hausse des importations d'or, après que l'or ait stimulé les exportations au cours de la deuxième moitié de 2025. Les flux d'or sont de plus en plus volatils en raison du caractère irrégulier des transactions individuelles et de la hausse des prix observée au cours des douze derniers mois. Le reste de cette hausse peut s'expliquer par une augmentation conjointe des importations de voitures, de camionnettes et de machines industrielles.

Les exportations sont restées pratiquement inchangées malgré la hausse des exportations de pétrole et de bitume, elles-mêmes portées par la hausse des prix. Ces hausses ont été contrebalancées par une baisse des exportations de voitures et de camionnettes. Cela semble moins être le résultat d'un affaiblissement de la demande américaine que celui d'arrêts de production et d'un réoutillage des usines. En général, les constructeurs automobiles semblent transférer la production de certains modèles plus rentables vers leurs usines américaines, tandis que les sites canadiens se réorientent vers d'autres modèles.

Ce sont les investissements qui ont constitué la véritable surprise, et non le commerce, puisque les données sur les échanges de marchandises sont publiées avant les estimations définitives du PIB. Les investissements publics dans les systèmes d'armement ont baissé de 24 % par rapport au T4 2025. Malgré tout, les dépenses restent environ quatre fois supérieures à leur moyenne de la dernière décennie. Les investissements devraient rester élevés, car le Canada entreprend d'importants programmes d'acquisition dans le domaine de la défense, notamment des sous-marins, et vise à porter ses dépenses de défense de base à 3,5 % du PIB d'ici 2035.

Les investissements au niveau des infrastructures ont également diminué. Les investissements dans les constructions, tant résidentielles que non résidentielles, ont reculé d'un peu plus de 2 % par rapport au T4 2025. Le ralentissement de l'investissement résidentiel s'explique en grande partie par la baisse des transactions immobilières sur le marché de la revente, qui sont comptabilisées dans les comptes nationaux sous la rubrique « frais de transfert de propriété », tandis que l'investissement au niveau des constructions résidentielles neuves est resté stable. Si l'on exclut le creux lié à la pandémie au T2 2020, les investissements en construction des entreprises ont atteint leur plus bas niveau depuis la fin de l'année 2011.

Le principal frein provient des ouvrages de génie civil, où les investissements ont reculé de 4,6 %. On entend peu de commentaires publics sur l'origine de cette faiblesse, mais ce chiffre semble correspondre aux dépenses d'immobilisation des secteurs pétrolier et gazier, qui ont chuté de 13 % au T1, soit bien plus que ne le laissent présager les prévisions annuelles antérieures. La baisse des investissements au niveau des ouvrages de génie civil transparaît également dans le PIB par secteur d'activité, un sujet qui sera abordé plus en détail dans les sections suivantes du présent rapport.

La consommation des ménages a continué de croître, mais elle ne constitue plus un indicateur fiable de la résilience de la demande. Les dépenses ont augmenté dans les secteurs des services financiers et de l'alimentation, plutôt que dans des catégories plus discrétionnaires comme les voyages à l'étranger ou l'achat de véhicules neufs. Les stocks ont continué de fluctuer fortement avec les importations et exportations, mais ces variations devraient s'atténuer d'ici la fin de l'année 2026. Les stocks se sont reconstitués au T1 après avoir été épuisés au T4 2025. Hormis l'or, cette hausse s'explique par les fabricants qui reconstituent leurs stocks, tandis que les stocks du commerce de détail et de gros ont continué de baisser.

Les marchés financiers sont également devenus de plus en plus sensibles à l'idée d'une hausse des taux d'intérêt. Les cours du pétrole ont été plus étroitement liés au dollar américain, ce qui a limité l'effet de soutien qu'une hausse des prix du brut apporte habituellement au dollar canadien. D'autre part, la baisse des cours de l'or a réduit une autre source de demande pour le dollar canadien, tandis que l'affaiblissement des fondements économiques a renforcé l'impression que les taux d'intérêt américains resteraient à un niveau plus élevé.

Les risques d'inflation liés à la hausse initiale des prix du pétrole et des coûts de transport se sont depuis atténués. Les cours du pétrole ont fortement baissé depuis la conclusion de l'accord de paix provisoire, ce qui a atténué les pressions à la hausse sur l'inflation et favorisé le retour d'une trajectoire d'inflation plus classique. Les prix du pétrole brut et des carburants raffinés resteront néanmoins supérieurs à leurs niveaux d'avant-guerre. Les rapports de force dans le Golfe ont considérablement évolué et les risques géopolitiques restent élevés.

Intérêt trimestriel : **Atténuations possibles pour l'ACEUM – Marchés publics disparates, accumulation de paperasse et le prix de la politique**

Les échanges avec Washington se sont intensifiés au cours du T2 2026. Les responsables fédéraux et provinciaux ont renforcé leur présence à Washington, tandis que les rencontres informelles entre les parties prenantes canadiennes et américaines sont devenues plus fréquentes. Le Canada avait déjà entamé des discussions bilatérales avec les États-Unis en amont de la période d'examen prévue, et ces efforts se sont intensifiés, le Canada demandant officiellement le renouvellement de l'accord. Le dossier de l'ACEUM est au cœur des préoccupations des industries canadiennes, alors que la date prévue de son examen vient de passer.

Évolution récente en matière de droits de douane

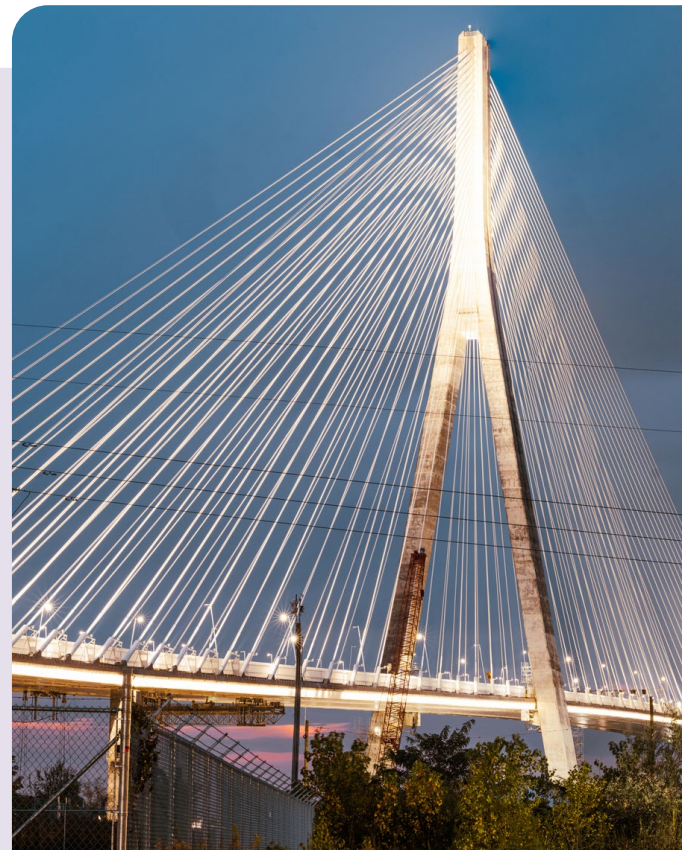
Le Canada a généralement maintenu sa position sur les droits de douane depuis la fin de l'année 2025, tandis que le régime des droits de douane américain a continué d'évoluer suite à la décision relative à l'International Emergency Economic Powers Act (IEEPA). Pour résumer : le 20 février, la Cour suprême des États-Unis a statué que les droits de douane imposés en vertu de l'IEEPA étaient illégaux. Le 24 février, la Maison-Blanche a réagi en mettant en place un régime de droits de douane global de 10 % en vertu de l'article 122, qui, tout comme l'IEEPA, exempte les exportations canadiennes si celles-ci sont conformes à l'ACEUM.

Le 6 avril, des modifications apportées à l'article 232 ont redéfini le régime applicable à l'acier et à l'aluminium. Plutôt que d'appliquer des droits de douane uniquement à la teneur en acier et en aluminium incorporés, le cadre révisé étend son champ d'application à la valeur totale des produits concernés et ajoute le cuivre à la liste. Certains produits à faible teneur en métaux ont été exemptés, et la liste des produits dérivés a été restreinte. Bien que l'assiette fiscale ait été élargie pour les produits concernés, les taux de droits de douane applicables à de nombreux produits dérivés ont été réduits par rapport à la structure précédente, qui s'élevait à 50 %. Selon la Brookings Institution, ces modifications ont entraîné une baisse des taux moyens des droits de douane sur l'acier et l'aluminium.

Les autres droits de douane institués au titre de l'article 232 sur les voitures, les camions, les autobus, le bois d'œuvre et le bois de sciage, les meubles rembourrés, ainsi que les armoires de cuisine et les meubles-lavabos sont restés inchangés. Plusieurs modifications ciblées, en vigueur depuis le 8 juin, ont été apportées à l'article 232. Elles affinent davantage (et, dans certains cas, assouplissent) le régime. Par ailleurs, le représentant américain au Commerce a rendu ses conclusions au titre de l'article 301 concernant l'application des mesures de lutte contre l'importation de produits issus du travail forcé à l'encontre de 60 économies, et a proposé des droits de douane supplémentaires; les audiences débiteront le 7 juillet. Il est pour l'instant proposé d'exempter les exportations canadiennes conformes à l'ACEUM.

Négociations

L'ACEUM continue de protéger une grande partie des exportations canadiennes vers les États-Unis. Bien que cette protection reste importante, elle n'a pas empêché Washington d'exercer des pressions par l'entremise de droits de douane sectoriels. Le défi n'est plus simplement de réviser l'ACEUM, mais de voir s'il est possible de résoudre les différends commerciaux de manière durable. Bien que le président Trump ait menacé à plusieurs reprises de se retirer de l'ACEUM, l'accord reste en vigueur. Par ailleurs, maintenir ou menacer certains secteurs de droits de douane laisse entendre qu'un simple renouvellement pourrait ne pas suffire à éliminer les risques et les incertitudes planant sur certaines entreprises canadiennes.



Le 31 mars 2026, le représentant américain au Commerce a remis au président et au Congrès son National Trade Estimate (Estimation nationale des échanges commerciaux ou NTE) pour 2026. En ce qui concerne le Canada, le rapport fournit à Washington un inventaire officiel des points de friction commerciaux en vue de l'examen conjoint de l'ACEUM. Ce rapport ne se limite pas aux droits de douane, mais aborde également les politiques d'importation, les obstacles techniques au commerce, les marchés publics et d'autres domaines. L'acier, l'aluminium et le secteur automobile restent au cœur des préoccupations des trois partenaires de l'ACEUM.

Parmi les préoccupations particulières figure le système canadien de gestion de l'offre des secteurs laitier et avicole, ainsi que le retrait des alcools américains des circuits de distribution des régions provinciales des alcools. Washington exerce également des pressions sur le Canada en matière de marchés publics, notamment concernant la politique fédérale Achetez canadien, l'accès des entreprises américaines aux marchés publics provinciaux, en particulier l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique, ainsi que le projet d'initiative de « nuage souverain ». En ce qui concerne l'administration douanière, le NTE souligne que les importateurs sont confrontés à des retards, car ils doivent s'enregistrer et déposer eux-mêmes des cautions avant l'arrivée des marchandises, au lieu de confier cette démarche à des négociants.

Le Canada a cherché à renforcer sa position de négociation en proposant des accords dans les domaines de l'énergie et des minéraux stratégiques. Cependant, à ce jour, ces efforts n'ont eu qu'un impact limité. Le Mexique a franchi une nouvelle étape dans ses négociations officielles avec Washington. Le Canada a pris des mesures en nommant une négociatrice commerciale en chef, Janice Charette, et en créant un nouveau comité consultatif sur les relations économiques entre le Canada et les États-Unis.

Washington se sert de cette révision pour faire avancer ses propres objectifs en matière de sécurité économique. Ces objectifs comprennent un durcissement des règles concernant le contenu nord-américain, un contrôle accru des investissements directs étrangers (IDE), une vérification plus rigoureuse des déclarations d'origine et l'harmonisation des droits de douane nord-américains par rapport au reste du monde. Ces demandes nuisent au besoin du Canada de diversifier ses échanges commerciaux. À ce titre, les négociations doivent trouver un juste équilibre entre obtenir un allègement tarifaire immédiat et préserver la marge de manœuvre à long terme du Canada.

Atténuation

Les discussions sur l'ACEUM vont au-delà des relations bilatérales entre le Canada et les États-Unis. Tout d'abord, ce qui a commencé comme une mesure de rétorsion contre les mesures américaines s'est transformé en barrières commerciales mondiales dans certains secteurs stratégiques comme celui de l'acier. D'autre part, les États-Unis ont fait savoir qu'ils s'attendaient à ce que le Canada et le Mexique s'alignent sur leur position en renforçant les règles commerciales nord-américaines à l'encontre des chaînes d'approvisionnement de pays tiers. Se conformer à ces exigences reviendrait à renoncer à d'autres relations commerciales et à limiter notre capacité de diversification.

Parallèlement, les politiques Achetez canadien avancent; on prévoit d'ailleurs des modifications et des précisions supplémentaires. Le 1er juin, Services publics et approvisionnement Canada (SPAC) a publié le Cadre canadien de conformité des matériaux, qui définit officiellement les modalités de suivi et d'application des obligations existantes. Alors que SPAC poursuit la mise en œuvre du cadre, les entrepreneurs doivent principalement fournir les pièces justificatives suivantes : autoattestations, documents attestant de l'origine des produits et documentation relative à la chaîne de traçabilité. Le 15 juin, le seuil applicable de la politique relative aux fournisseurs canadiens et au contenu canadien a été abaissé de 25 M\$ à 5 M\$ pour les marchés stratégiques ouverts à la concurrence. La période de transition applicable aux arrangements en matière d'approvisionnement (AMA) existants et concernés prendra fin le 14 juillet; les accords d'approvisionnement qui se poursuivront devront donc inclure des clauses de passation de marchés réciproques dans leurs renouvellements ou leurs modifications. La date à laquelle le critère d'admissibilité fondé sur la localisation du fournisseur passera à celui fondé sur l'origine des biens et services n'a toujours pas été fixée.

Politiques d'approvisionnement local

Bien que le commerce international relève avant tout de la compétence fédérale, les mesures tarifaires de riposte ont ouvert la voie au protectionnisme local. De nombreuses provinces ont pris des mesures visant à restreindre l'accès des entreprises américaines aux marchés publics. Quelques autres sont allées plus loin en privilégiant les fournisseurs provinciaux plutôt que simplement canadiens. L'Ontario est l'exemple le plus frappant de telles mesures.

Le projet de loi 72, intitulé « Loi de 2025 visant à encourager à acheter ontarien », a été déposé le 20 novembre 2025. Le projet de loi a été adopté par l'assemblée législative en moins de trois semaines, obtenant un grand soutien. Au 1er juin, toutes les exigences de la directive « Achetez ontarien » étaient entrées en vigueur dans l'ensemble des entités du secteur public concernées, sans date d'expiration définie. Le moment de cette approche est peu commode. Alors que les provinces s'engagent à réduire les barrières commerciales interprovinciales, l'initiative « Achetez ontarien » travaille en sens contraire. Bien que cette politique s'appuie sur les seuils fixés par l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), elle va à l'encontre de l'esprit général du libre-échange interne. Les dispositions mises en place par l'Ontario ne s'appliquent qu'aux maîtres d'ouvrage des secteurs publics concernés, mais ont des répercussions sur les entrepreneurs de tout le Canada. Tout entrepreneur souhaitant travailler en Ontario devra comprendre en quoi ces règles ont une influence sur l'admissibilité, l'évaluation des offres, l'approvisionnement, la documentation et les risques.

Mesure	Directive municipale « Achetez ontarien »	Directive « Achetez ontarien »
Catégories stratégiques : Véhicules*	✓	✓
Catégories stratégiques : Immobilisations*	✓	✓
Initiative favorisant l'essor des entreprises ontariennes (BOBI)		✓
Politique de restriction des achats, entreprises américaines		✓

*Exigences de catégories stratégiques introduites en 2026.

La directive « Achetez ontarien » est à la fois une obligation en matière de marchés publics et une exigence en matière de financement. L'Ontario pourrait suspendre son financement si une entité municipale ou du secteur public au sens large (SPSL) ne se conformait pas à ses dispositions. Cette loi regroupe deux mesures existantes et ajoute deux nouvelles catégories stratégiques. La première mesure déjà en place est l'initiative « favorisant l'essor des entreprises ontariennes » (BOBI), lancée en 2022, qui instaure un traitement préférentiel en faveur des entreprises ontariennes. La deuxième mesure est la politique de restriction des marchés publics mise en place en 2025 en réponse aux tensions commerciales avec les États-Unis, qui limite la participation des entreprises américaines. Les deux catégories stratégiques sont les véhicules gouvernementaux et les infrastructures d'immobilisation.

Les deux mesures existantes s'appliquent dans le cadre de la directive « Achetez ontarien », qui concerne les entités du gouvernement provincial, notamment les ministères, les agences provinciales et les entités du secteur de l'électricité comme Ontario Power Generation (OPG) et la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), ainsi que les entités désignées relevant du SPSL, comme les hôpitaux, les conseils scolaires, les universités et les établissements d'enseignement supérieur. Les deux catégories stratégiques supplémentaires viennent compléter ce cadre grâce à la directive municipale « Achetez ontarien », qui s'applique aux municipalités, aux conseils locaux et aux sociétés de services municipaux.

Conséquences pour les marchés publics du secteur de la construction

Le principal changement touchant le secteur de la construction vient du fait que le programme « Achetez ontarien » remplace l'ancien cadre BOBI par un volet dédié aux infrastructures d'immobilisation. Ce nouveau volet apporte deux changements importants aux nouvelles passations de marché du domaine de la construction. Tout d'abord, il élargit le champ d'application en intégrant les projets municipaux au cadre. Deuxièmement, alors que l'ancien cadre BOBI donnait un avantage aux soumissionnaires ontariens par rapport à ceux provenant d'autres provinces, les règles en matière d'infrastructures récompensent désormais le soumissionnaire présentant la plus forte part de contenu ontarien, quel que soit le lieu où l'entrepreneur se situe.

Les fournisseurs doivent présenter un plan de chaîne d'approvisionnement nationale (PCAN), utilisant soit l'approche par engagement, soit l'approche évaluée. Cette exigence ne peut être contournée par l'entremise d'un fournisseur attitré (FA) ou d'autres dispositions. Dans le cadre de l'approche par engagement, le fournisseur doit respecter un seuil minimal de contenu ontarien et, le cas échéant, de contenu canadien, comme spécifié par le maître d'ouvrage.

Dans le cadre de l'approche évaluée, la règle dépend du fait que le marché soit inférieur ou supérieur aux seuils fixés par l'ALEC. En dessous des seuils fixés par l'ALEC, un avantage de 10 % est accordé, lors de l'évaluation, au fournisseur présentant la plus forte proportion de contenu ontarien. À partir ou au-delà du seuil, un avantage de 10 % est accordé au fournisseur présentant la plus forte part de contenu national, le contenu ontarien étant pondéré deux fois et le reste du contenu canadien une fois. Contrairement à ce que l'on retrouve dans l'initiative BOBI, les catégories stratégiques ne comportent pas de dispositions distinctes concernant les marchés publics dont le montant dépasse les seuils fixés dans le cadre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) ou de l'Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni. Comme les obligations découlant des accords commerciaux de l'Ontario ne sont pas intégrées à sa conception, des motifs de contestation pourraient voir le jour.

Seuils applicables au titre de l'ALEC

Type d'entité	Biens	Services	Construction
Entités gouvernementales	34 700 \$	139 000 \$	139 000 \$
Entités municipales/SPSL	139 000 \$	139 000 \$	347 400 \$

Pour les marchés publics de plus grande envergure, les maîtres d'ouvrage peuvent choisir un prestataire moins bien classé si la note attribuée à son plan de chaîne d'approvisionnement nationale (PCAN) est supérieure d'au moins 50 % à celle du prestataire le mieux classé, à condition que ni son prix d'offre ni son calendrier de travaux ne dépassent de plus de 10 % ceux de ce dernier. En ce qui concerne les entités du gouvernement provincial et du SPSL, à l'exclusion des entités municipales, les marchés publics d'un montant supérieur à 368 000 \$ doivent, dans la mesure du possible, appliquer les critères nationaux pondérés (CNP), dont la pondération est plafonnée à 35 % de la note d'évaluation totale.

Il existe toutefois certaines exceptions. Le volet « infrastructures d'immobilisation » ne s'applique ni à Ontario Power Generation (OPG) ni à la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE). Ces entités demeurent soumises aux règles de l'initiative BOBI, qui sont fondées sur la localisation de l'activité plutôt que sur la part de contenu national associée au projet. En ce qui concerne les autres entités, les dérogations sont examinées au cas par cas et doivent être approuvées par le sous-ministre, le directeur général ou toute autre autorité équivalente. L'autorisation ne peut être accordée que si une analyse détaillée du marché montre que l'application de ces exigences entraînerait une augmentation des coûts du projet d'au moins 25 %.

Dans l'ensemble, la directive « Achetez ontarien » est moins restrictive que la politique fédérale Achetez canadien, mais elle fait des PCAN, des documents d'origine et des rapports des éléments clés du processus d'appel d'offres. Cela entraîne une charge administrative importante pour les entrepreneurs, ce qui accentue les pressions sur les coûts et complique la réalisation des projets.



L'ACEUM et l'avenir du Canada

Comme nous l'avons vu dans la section précédente consacrée aux négociations, une grande partie des débats actuels sur le commerce porte sur les exportations. Les exportations ne constituent cependant qu'un aspect de l'équation commerciale. Alors que le Canada cherche à bâtir davantage et à accélérer ses projets de construction, l'ACEUM devrait être considéré non seulement comme un cadre d'exportation, mais aussi comme une politique de développement. Le secteur de la construction s'appuie sur des chaînes d'approvisionnement mondiales intégrées pour fournir les infrastructures, les logements et les équipements de défense dont les Canadiens et les Canadiennes dépendent au quotidien, garantissant ainsi la souveraineté et les intérêts du pays sans nuire à sa croissance et à sa compétitivité.

Le secteur canadien de la construction crée de la valeur au niveau national en transformant des matériaux, des équipements et des composants en actifs nationaux : logements, hôpitaux, routes, services publics, infrastructures énergétiques et installations industrielles. En ce sens, l'exposition commerciale du secteur de la construction se fait souvent ressentir plus directement quand il s'agit de droits de douane et de restrictions en matière de marchés publics imposés par le Canada, plutôt que par les seuls droits de douane américains. Les décideurs politiques qualifient souvent les droits de douane américains de contre-productifs, car ils entraînent une hausse des coûts pour les consommateurs nationaux. La même logique s'applique lorsque les droits de douane canadiens font augmenter le coût des intrants de construction.

À court terme, il est peu probable que les droits de douane et les barrières commerciales disparaissent. Les exigences relatives aux règles d'origine, au contenu national et à la documentation de chaîne d'approvisionnement devraient perdurer, les gouvernements accordant une importance croissante au nationalisme économique. Un thème commun se dégage tant dans le domaine de la politique commerciale internationale que dans celui des marchés publics nationaux : un contrôle accru de la traçabilité de l'origine des biens, des services et de la valeur. Ces exigences accroissent la complexité de préparation des soumissions et de la conformité, ce qui peut limiter le choix des fournisseurs, affaiblir la concurrence, prolonger la passation de marchés et augmenter les coûts de réalisation des projets.



Secteur de la construction ICIC : Performances et tendances sectorielles

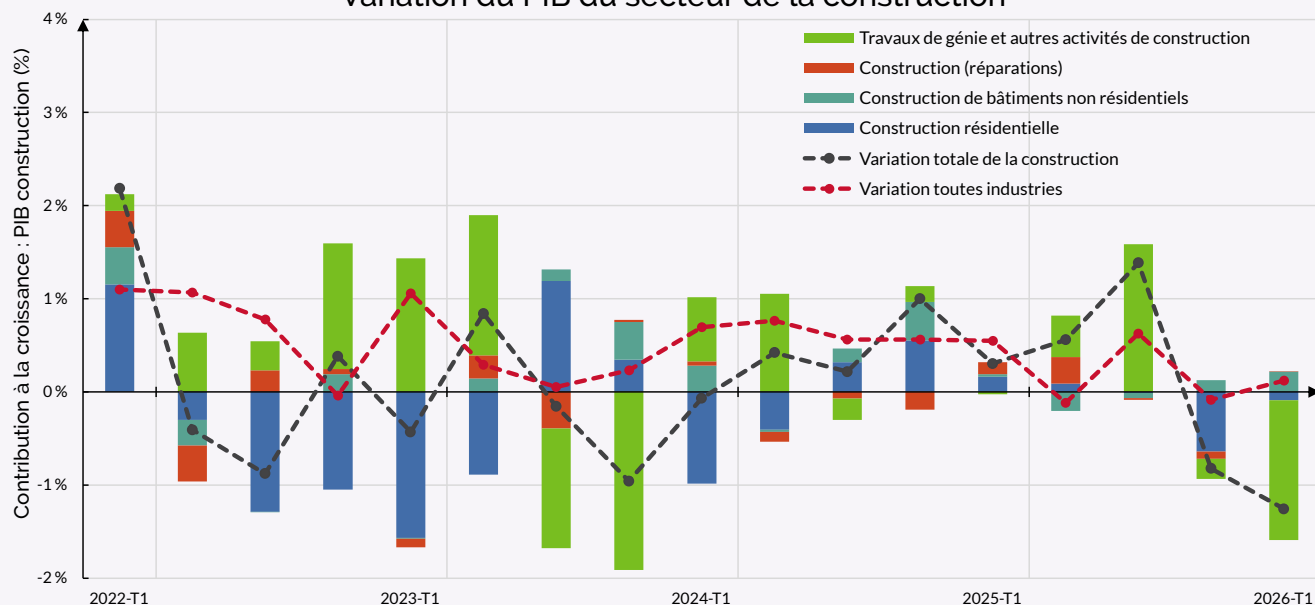
PIB sectoriel

Le PIB par industrie mesure la valeur ajoutée d'une industrie, y compris les salaires versés, l'excédent brut d'exploitation et les taxes sur la production, déduction faite des coûts intermédiaires. Il est calculé selon l'approche de la production, plutôt que de celle des dépenses; par conséquent, il n'est pas directement comparable au chiffre principal du PIB national. Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), l'industrie de la construction englobe la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels, les réparations, le génie civil et d'autres activités de construction.

Au T1 2026, le secteur de la construction était le principal frein à la croissance du PIB par secteur d'activité. Le PIB du secteur a reculé de 1,3 % en glissement trimestriel, après une baisse de 0,8 % au trimestre précédent. À titre de comparaison, la moyenne tous secteurs confondus a augmenté de 0,1 %. Parmi les sous-secteurs, la construction de bâtiments résidentiels a légèrement diminué de 0,4 % par rapport au T4 2025, tandis que la construction de bâtiments non résidentiels a augmenté de 1,5 %.

PIB du secteur de la construction

Variation du PIB du secteur de la construction



Source : ACC, StatCan

Ce recul est principalement imputable aux activités de génie civil et aux autres activités de construction, qui ont enregistré une baisse de 4,2 % en glissement trimestriel. Ce ralentissement a été observé dans toutes les provinces et tous les sous-domaines. Outre le ralentissement des dépenses d'immobilisation dans les secteurs du pétrole et du gaz évoqué précédemment, des baisses notables ont été constatées au niveau de la construction d'autoroutes, de routes et de ponts, ce qui corrobore les données relatives à l'emploi salarié. La hausse des prix du pétrole ne s'est pas traduite par une augmentation des investissements dans le secteur pétrolier et gazier. En effet, il n'est pas certain que cette pénurie à court terme perdurera, et elle n'est pas suffisante pour inciter d'importants investissements à long terme au niveau des capacités de production, d'autant plus que la demande mondiale de pétrole devrait atteindre son pic vers la fin de la décennie.

Après deux trimestres consécutifs marqués par un recul considérable, le secteur est désormais retombé à un niveau légèrement inférieur à celui du même trimestre de 2025. Alors que la plupart des sous-secteurs affichent toujours une croissance en glissement annuel (GA), et que les activités de génie civil et autres activités de construction restent en hausse de 1 %, la construction de logements a reculé de 2 %.

Investissements dans la construction de bâtiments

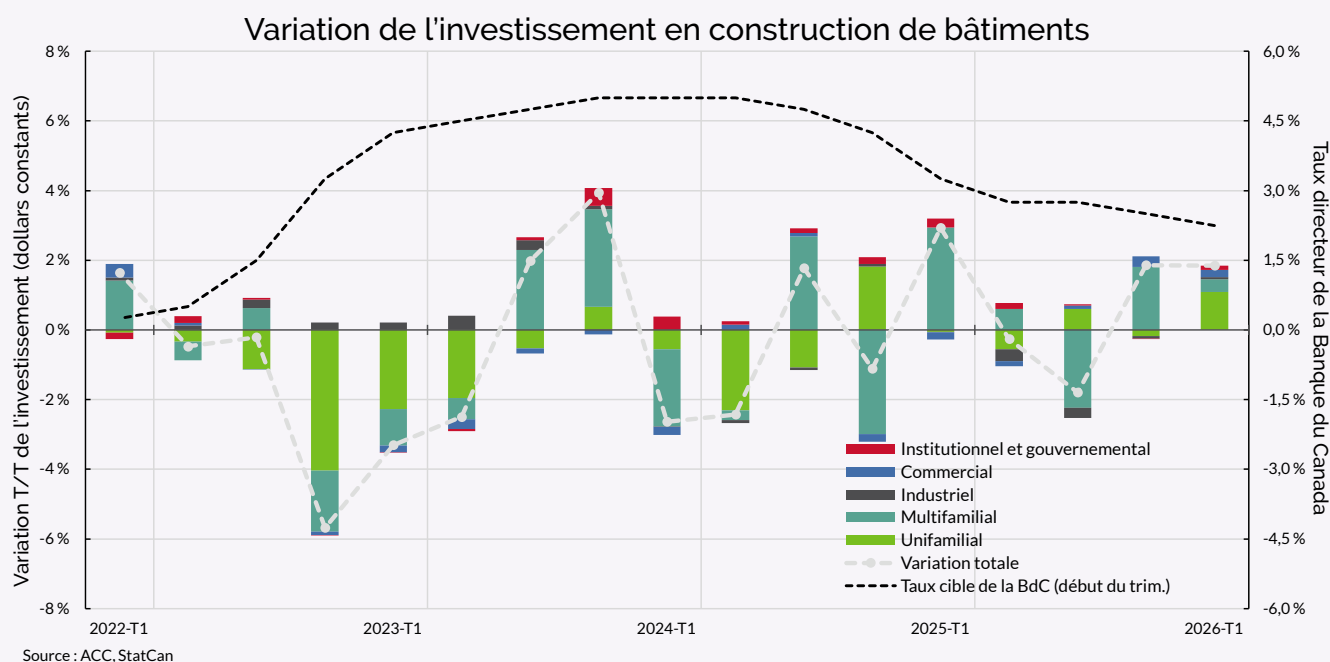
L'investissement dans la construction de bâtiments mesure le montant dépensé par les individus et les organisations pour des projets de construction, sans inclure les investissements fonciers. Le montant est estimé pour le mois au cours duquel les travaux ont été effectués, sur la base des permis délivrés et des mises en chantier. En règle générale, cet indicateur est décalé de deux mois par rapport à la date de délivrance des permis de construction.

Au T1 2026, le Canada a enregistré 62,9 G\$ d'investissements en construction immobilière, soit une baisse de 1,5 % par rapport au trimestre précédent et de 1,6 % en glissement annuel. Cette baisse est principalement due à la construction résidentielle, les maisons individuelles ayant reculé de 1,7 % et les immeubles collectifs de 3,8 %. En glissement annuel, les ventes de maisons individuelles ont tout de même progressé de 1,2 % et celles des immeubles collectifs de 4,4 %. La faiblesse de la demande est demeurée le principal frein. La suspension des baisses de taux n'a guère offert de soulagement, tandis que les incertitudes entourant les aides à l'achat de logements neufs ont donné aux acheteurs une raison supplémentaire d'attendre.

On a constaté de grandes disparités entre les provinces. La majeure partie de la baisse observée à l'échelle nationale est imputable à la construction d'immeubles collectifs au Québec, qui a reculé de 12,5 % par rapport au trimestre précédent et s'est située légèrement en dessous du niveau enregistré au même trimestre de l'année précédente. L'Alberta et la Saskatchewan ont été les deux seules provinces à afficher une croissance, l'Alberta enregistrant une hausse de 7,2 % par rapport au trimestre précédent et de 14 % en glissement annuel.

Les investissements industriels sont restés faibles, enregistrant une nouvelle baisse de 0,6 % et s'établissant à un niveau inférieur de 14,5 % à celui de l'année précédente. Les investissements commerciaux et institutionnels ont continué d'évoluer dans la direction opposée. Les investissements commerciaux ont augmenté de 2,5 % par rapport au trimestre précédent et de 2,2 % en glissement annuel, tandis que les investissements institutionnels ont progressé de 1,9 % par rapport au trimestre précédent et de 4,5 % en glissement annuel.

Investissements



Permis de construction

La valeur des permis de construction est un indicateur avancé de l'activité de construction verticale. Elle est notée mensuellement au sein d'environ 2 400 municipalités qui délivrent des permis avant que la construction ne puisse commencer, en fonction du coût déclaré sur la demande de permis. Cet indicateur donne une idée du volume de travail auquel le secteur peut s'attendre au cours des six prochains mois. Il reflète principalement l'activité de construction de nouveaux bâtiments, étant donné que de nombreux projets de rénovation et de génie civil lourd n'exigent pas de permis de construction. Tous les chiffres sont en dollars constants et font l'objet d'un ajustement saisonnier.

Au T1 2026, les permis de construction ont suivi une évolution similaire à celle des investissements en construction. Alors que les intentions en matière de permis se sont améliorées dans certains segments de la construction résidentielle et industrielle où l'activité s'était récemment affaiblie, les catégories non résidentielles qui avaient amorti la baisse des investissements ont elles aussi commencé à montrer des signes de ralentissement au niveau des demandes de permis. La reprise amorcée à la fin de l'année 2025 s'est poursuivie au T1, les permis de construction ayant légèrement augmenté de 0,5 % par rapport au trimestre précédent, bien qu'ils soient restés légèrement en deçà des niveaux enregistrés un an plus tôt.

Les résultats varient considérablement d'un sous-secteur à l'autre et d'une province à l'autre. Les permis de construction du secteur industriel se sont particulièrement démarqués : ils ont augmenté de plus de 35 % et affichaient une hausse de près de 70 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'est concentrée en Colombie-Britannique, où le nombre de permis industriels a presque triplé suite à l'approbation du projet de station d'épuration des eaux usées de North Shore, dans la région métropolitaine de Vancouver. La plupart des provinces ont également enregistré une importante croissance industrielle, à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse. À Terre-Neuve-et-Labrador, pratiquement aucun nouveau permis industriel n'a été délivré au cours du trimestre.

L'augmentation enregistrée dans le secteur industriel a été contrebalancée par les permis délivrés dans le secteur commercial, qui ont diminué de 12 % par rapport au trimestre précédent et de 11 % en glissement annuel. Deux provinces ont représenté la quasi-totalité de la baisse observée à l'échelle nationale : l'Ontario et l'Alberta, en baisse de 18 % et de 27 % respectivement. En dehors des provinces de l'Atlantique, qui ont enregistré une hausse cumulée de plus de 40 %, la valeur des permis commerciaux a baissé presque partout.

Les permis de bâtiments institutionnels ont reculé de près de 8 %, même s'ils demeurent supérieurs de 5,5 % à l'année précédente. Cette baisse est principalement imputable à la région de l'Atlantique et à la Colombie-Britannique, où les nombres de permis ont chuté respectivement de 68 % et de 23 %. L'Ontario s'est dirigé dans la direction opposée, affichant une hausse de 26 %, soutenue par l'approbation du projet de construction d'un gigantesque gratte-ciel chirurgical de 800 M\$ par l'University Health Network (UHN) au Toronto Western Hospital.



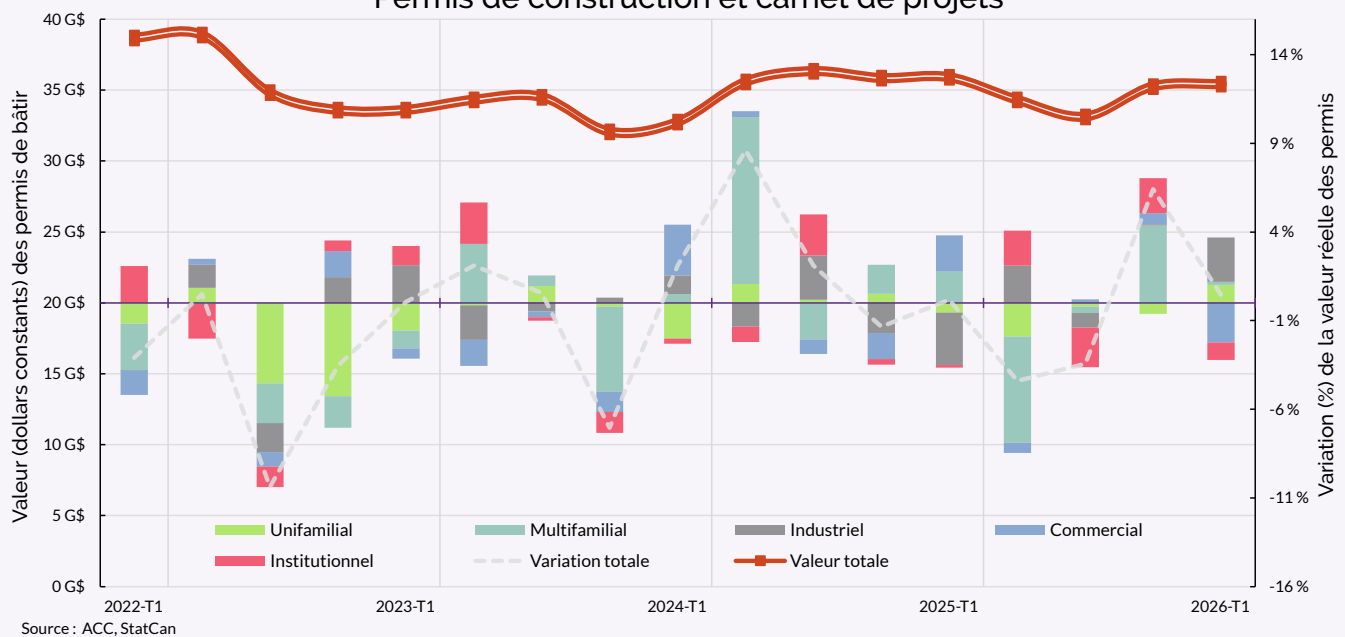
Ces baisses enregistrées dans le secteur de la construction institutionnelle ont été compensées par une hausse générale des permis de construction pour des logements individuels, de 5 %. Il s'agit de la première hausse trimestrielle enregistrée suite à une longue période de baisse, le pic ayant été atteint au début de l'année 2021. Malgré cette hausse, les niveaux restent inférieurs de 7 % à ceux d'il y a un an.

Le nombre de permis de construction pour des immeubles collectifs est resté relativement stable par rapport au trimestre précédent et s'est maintenu à un niveau inférieur de 5 % en glissement annuel. Au niveau provincial, deux changements notables ont été observés : en Ontario, où le nombre de permis de construction pour des immeubles collectifs a augmenté de 8 %, et en Alberta, où il a chuté de près de 30 %, atteignant son plus bas niveau depuis deux ans.

Toujours en ce qui concerne les provinces, le nombre de permis délivrés en Alberta a baissé de plus de 16 %, tandis que les provinces de l'Atlantique ont enregistré une baisse moyenne de près de 10 %. Ces deux chiffres sont également nettement inférieurs à ceux de l'année précédente. Ces diminutions ont été compensées par une reprise en Ontario et au Québec, où le nombre de permis a augmenté de 5 % et de 7 % respectivement.

Permis

Permis de construction et carnet de projets



Conditions du marché du travail

La construction est une pierre angulaire de l'économie canadienne. Elle emploie environ 1,64 million de personnes, soit près de 8 % de la main-d'œuvre canadienne, ce qui en fait le sixième secteur le plus important au niveau national. Pourtant, l'industrie est confrontée à des défis uniques en matière de main-d'œuvre. ConstruForce Canada estime qu'il manquera 108 300 travailleurs d'ici 2034, principalement en raison des départs à la retraite et du vieillissement de la population. Pour les entrepreneurs, la disponibilité de la main-d'œuvre a une incidence directe sur les échéanciers, le prix des offres et la compétitivité. Cette section examine les niveaux d'emploi actuels, les postes vacants et les tensions sur le marché du travail. Sauf indication contraire, les calculs sont basés sur des valeurs corrigées des variations saisonnières.

Postes vacants

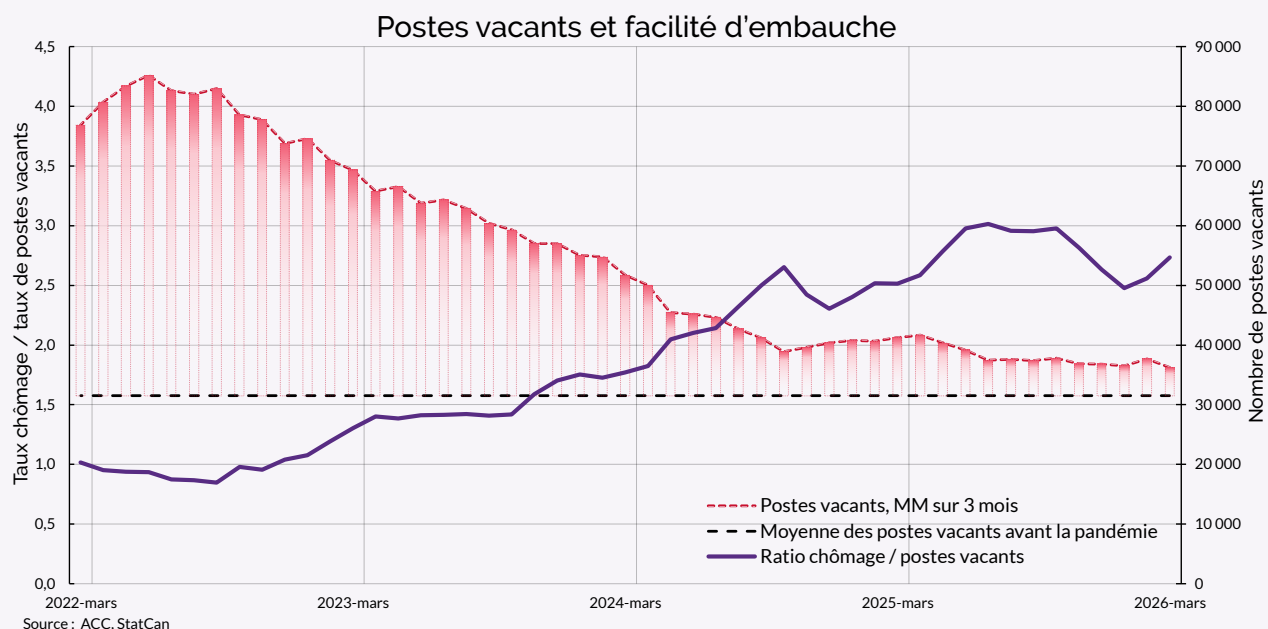
La meilleure façon d'évaluer la situation du marché du travail est d'examiner à la fois l'offre et la demande de main-d'œuvre. Les offres d'emploi reflètent les besoins des employeurs en matière de recrutement et, associées au chômage, donnent une idée de la difficulté à pourvoir les postes ou à trouver du travail.

Les offres d'emploi se sont élevées en moyenne à près de 36 610 au T1, soit une baisse de 2,8 % par rapport aux quelque 37 680 offres d'emploi du T4. Il s'agit du chiffre le plus bas depuis 2018, même s'il reste nettement supérieur à la moyenne d'avant la pandémie, qui s'élevait à un peu plus de 31 000 entre 2015 et 2019.

Le taux de postes vacants, calculé en pourcentage des postes vacants par rapport à la demande totale de main-d'œuvre, a chuté à 3 % au T1 et a continué de baisser. Les défis liés au marché du travail ne sont pas près de disparaître. Le vieillissement de la population et les départs à la retraite continueront d'exercer une pression sur l'offre de main-d'œuvre, et l'emploi dans le secteur de la construction continuera de progresser, bien qu'à un rythme plus lent.

À l'heure actuelle, les facteurs qui ont soutenu la croissance de l'emploi ces dernières années, comme la demande résidentielle, sont en train de s'estomper. De nouvelles sources de demande liées à des projets d'envergure font leur apparition. Le secteur se trouve donc dans une phase de transition, marquée par un ralentissement de la demande existante et des cycles d'investissement en cours d'évolution.

Postes vacants





Chômage et tensions sur le marché du travail

Le taux de chômage national s'élevait à 6,6 % en mai, se maintenant à un niveau proche de sa moyenne des six derniers mois, sans amélioration notable. Le secteur de la construction a enregistré un taux de chômage de 5,8 % au cours du même mois, ce qui reste inférieur à la moyenne nationale. Il a toutefois progressé par rapport aux niveaux enregistrés à la fin de 2025 et s'est maintenu à 5,8 % ou plus pendant quatre mois consécutifs.

Au T1 2026, le secteur de la construction comptait en moyenne 99 000 demandeurs d'emploi par mois, soit 6,6 % du nombre total de chômeurs. Ce chiffre est inférieur à la moyenne de 2025, qui s'élève à environ 107 000, mais supérieur à celle de 2024, qui avoisine les 96 000. La croissance de la population active a été partiellement freinée depuis la fin de 2025 en raison du ralentissement de la croissance démographique, et cette tendance s'est poursuivie au T1 2026. L'initiative Équipe Canada forte pourrait attirer davantage de jeunes dans le secteur, mais il faudra attendre au moins quatre ans avant d'en constater les effets.

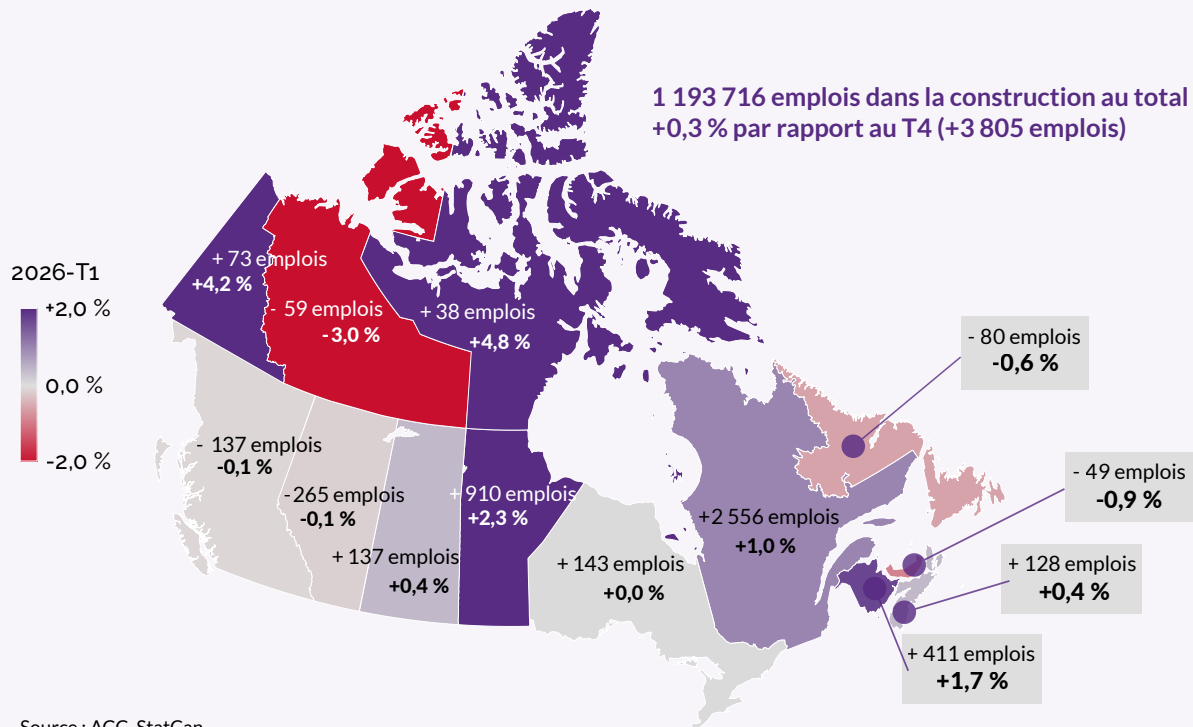
Nous évaluons le degré de tension existant sur le marché du travail en mesurant le rapport entre le nombre de chômeurs et celui des postes vacants. Un rapport plus faible indique un marché plus tendu, ce qui signifie que les entreprises ont plus de difficultés à pourvoir les postes vacants. Le chômage ayant fait un bond, la facilité avec laquelle les employeurs peuvent embaucher s'est améliorée au T1. En mars, en comparaison à trois mois plus tôt, l'indice de tension sur le marché du travail a augmenté de 0,1 pour atteindre 2,7. L'indice est toutefois resté inférieur aux conditions plus souples observées à la mi-2025, lorsqu'il s'établissait en moyenne à environ trois chômeurs pour chaque poste vacant.

Emploi : EERH

L'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) permet de suivre le nombre d'emplois à partir des registres de paie, qu'ils soient salariés ou rémunérés à l'heure, offrant un indicateur plus stable des tendances sectorielles de l'emploi. L'EERH fournit une vue plus granulaire de la composition des sous-secteurs et des heures travaillées, avec une définition géographique basée sur la localisation de l'emploi. Selon l'EERH, le secteur de la construction représentait près de 1,3 million d'emplois salariés en 2025, soit 7 % de l'emploi total tous secteurs confondus. Cette série présente de faibles variations, généralement inférieures à 2 % dans la plupart des provinces.

Variation de l'EERH

Variation trimestrielle de l'emploi (EERH)



Le nombre total de salariés du secteur de la construction a augmenté de 0,3 % au T1 par rapport au dernier trimestre de 2025, marquant une quatrième hausse trimestrielle consécutive. Cela contraste avec le recul du PIB du secteur de la construction évoqué précédemment et témoigne d'une plus grande résilience de l'emploi salarié, en particulier dans les activités liées au génie civil. Dans l'ensemble, les résultats sont encourageants, aucune province n'ayant enregistré de baisse significative. Le Québec a été la principale source de croissance pour un deuxième trimestre consécutif. Les corrections saisonnières de ce trimestre ont été importantes.

Au niveau sectoriel, les données détaillées de l'EERH ne sont pas corrigées selon les variations saisonnières. Elle montre où s'est concentrée la faiblesse, mais elle n'a pas comme objectif de correspondre au chiffre global corrigé des variations saisonnières, qui était supérieur d'environ 10 pp au chiffre non corrigé. Conformément à la faiblesse constatée dans la section consacrée au PIB, le secteur de la construction lourde et de génie civil a enregistré la plus forte baisse d'un trimestre à l'autre, avec un recul de 16 % en données non corrigées, même si l'emploi a conservé une hausse de 2 % par rapport à la même période de l'année précédente.

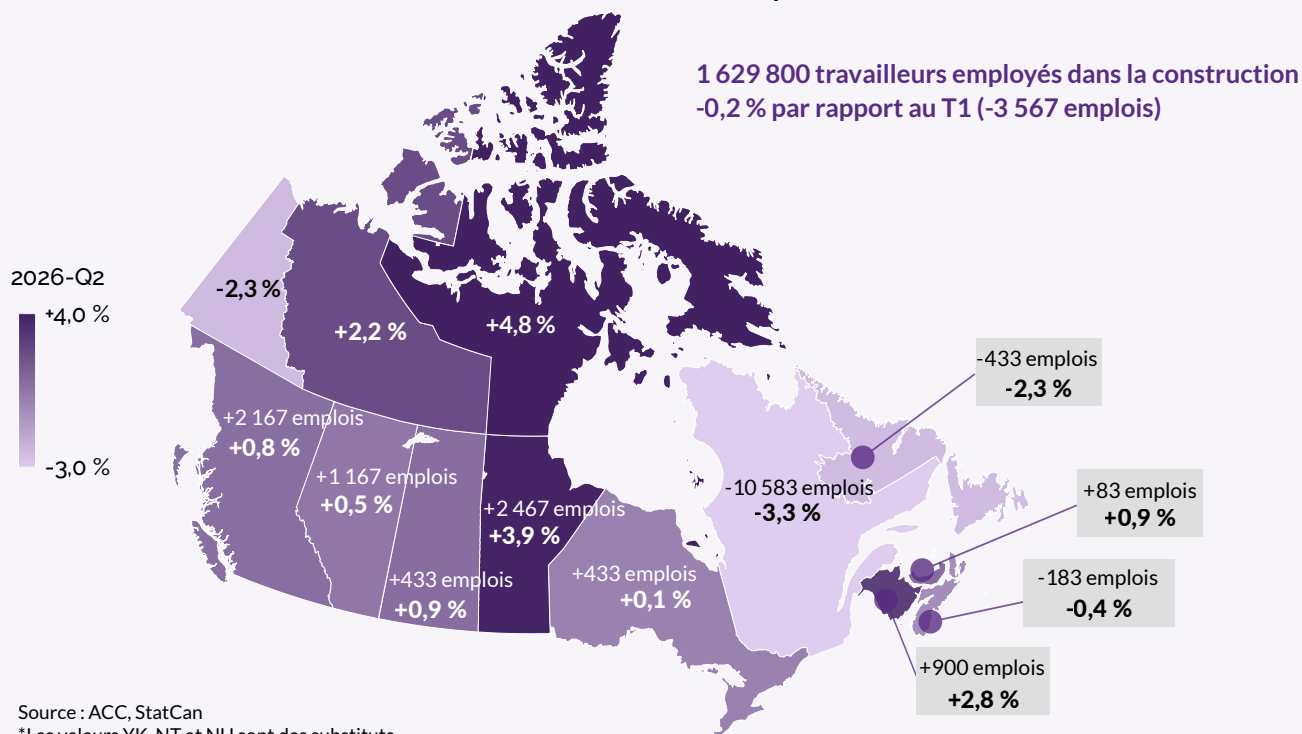
Au sein de ce sous-secteur, c'est la construction d'autoroutes, de routes et de ponts qui a enregistré la plus forte baisse trimestrielle, avec un recul de 25 %, tout en affichant une hausse de 4 % en glissement annuel. Les autres composantes, notamment la construction d'infrastructures de services publics, le lotissement et les autres travaux de génie civil et de construction lourde, ont enregistré une baisse d'environ 10 %. Par rapport au même trimestre de l'année dernière, la construction de réseaux de services publics est restée pratiquement inchangée, le lotissement a reculé de 8 %, tandis que les autres secteurs de la construction lourde et du génie civil ont continué d'afficher une croissance d'environ 7 %.

Emploi : EPA

L'Enquête sur la population active (EPA) recense le nombre de personnes ayant un emploi à partir des résultats d'une enquête auprès des ménages. Il s'agit de l'enquête la plus souvent citée lorsqu'on évoque les données sur le chômage au Canada, et elle prend en compte à la fois les salariés et les travailleurs autonomes. L'EPA fait état de plus de 1,6 million de personnes employées dans le secteur de la construction, ce qui représente 7,8 % de l'emploi total; la définition géographique se fondant sur le lieu de résidence plutôt que sur le lieu de travail. Sauf indication contraire, les chiffres sont estimés sur la base des résultats des deux premiers mois du trimestre représenté.

Variation EPA

Variation trimestrielle de l'emploi (EPA)



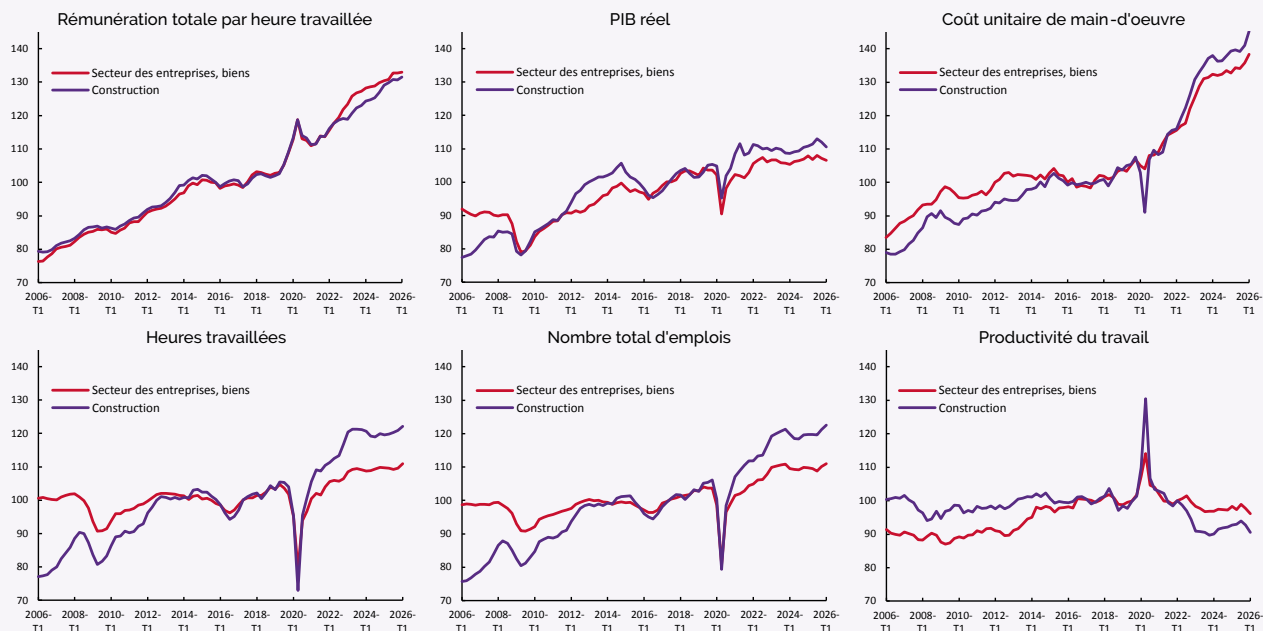
L'emploi dans le secteur de la construction a légèrement reculé, de 0,2 %, au cours des deux premiers mois du T2 2026, ce qui correspond à une baisse de moins de 4 000 travailleurs par rapport au T1. L'évolution mensuelle a été irrégulière, affichant un ralentissement en avril suivi d'un rebond en mai. Dans l'ensemble, l'évolution a été modeste et généralement conforme à celle du marché du travail national. En glissement annuel, l'emploi dans le secteur de la construction a légèrement reculé, de 0,3 %, tandis que l'emploi total au Canada a progressé de 0,4 % au cours de la même période.

Sept provinces sur dix ont enregistré des hausses nettes au cours de cette période, tandis que le Québec a connu une baisse de 3,3 % et a été à l'origine de la majeure partie du ralentissement observé à l'échelle nationale. L'emploi dans le secteur de la construction au Québec, comme mesuré par l'Enquête sur la population active (EPA), est en baisse depuis le début de l'année 2026 et se situe désormais à son plus bas niveau depuis le T3 2022. Cela contraste fortement avec les données sur l'emploi salarié de l'EERH, qui ont continué d'afficher une tendance à la hausse. Le taux de la masse salariale par rapport au total des revenus était déjà plus élevé dans le secteur de la construction au Québec en 2025, s'établissant à 77 %, contre une moyenne nationale de 72 %, et la divergence observée récemment l'a fait grimper à 82 % en mars. Comme l'EPA recense à la fois les salariés et les travailleurs autonomes et que l'EERH se concentre sur l'emploi salarié, l'écart croissant suggère que la faiblesse se concentre sur les emplois autonomes. Terre-Neuve-et-Labrador a également enregistré une baisse de plus de 2 %.

Taux d'utilisation des capacités industrielles et mesures de la productivité

Les objectifs du Canada en matière de logement, d'infrastructure et d'économie dépendent d'un secteur de la construction capable de construire efficacement. La faible productivité du travail, l'augmentation du coût unitaire de la main-d'œuvre et un déficit potentiel d'utilisation des capacités pourraient freiner les progrès. Suivre ces mesures en les comparant à l'ensemble de l'économie peut aider à repérer les domaines d'inefficacité spécifiques à un secteur.

Productivité



Source : ACC, StatCan

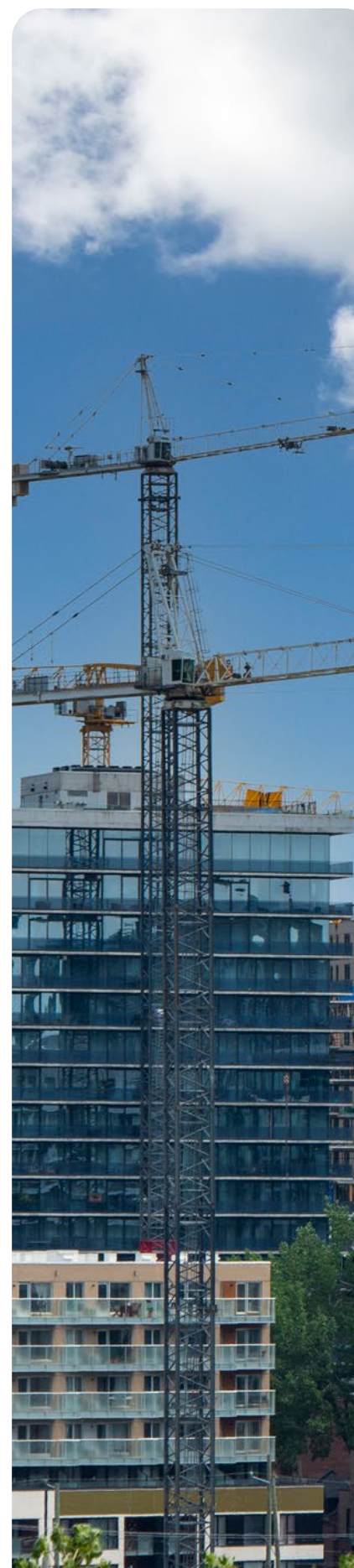
Facteur travail et rémunération

Le facteur travail dans le secteur de la construction a continué d'augmenter au T1, alors même que la production réelle s'est affaiblie. Le nombre total d'heures travaillées a augmenté de 1 % par rapport au trimestre précédent, un chiffre proche de la hausse de 1,2 % enregistrée dans les entreprises du secteur de la production de biens. Cette combinaison indique que le secteur a mobilisé davantage d'heures de travail tout en offrant une production réelle moindre. Le nombre total d'heures travaillées dans le secteur de la construction reste élevé depuis 2023 et continue de se situer au-dessus de la moyenne des secteurs de production de biens. Le nombre moyen d'heures travaillées par emploi est resté relativement stable, mais a progressivement diminué au fil du temps, reculant d'environ 1,4 % par rapport à son niveau maximal atteint au T2 2023. Les rémunérations restent en phase avec la croissance nationale, après avoir affiché un retard par rapport à l'indice de référence du secteur de la production de biens en 2023 et en 2024

Productivité et coût unitaire de main-d'œuvre

La productivité, définie comme la valeur ajoutée par heure travaillée, a chuté après avoir connu une lente amélioration en 2024 et en 2025. La productivité du travail dans le secteur de la construction a reculé de 2,3 % par rapport au trimestre précédent, soit une baisse plus marquée que celle de 1,7 % enregistrée dans l'ensemble des entreprises du secteur de la production de biens. Le contraste avec le secteur des services a été encore plus marqué, la productivité des entreprises de ce secteur ayant légèrement progressé, de 0,3 %, au cours du trimestre. Cette réalité creuse davantage l'écart entre le secteur de la construction et l'économie dans son ensemble. Une partie du défi à long terme découle du fait que le secteur de la construction, de par sa nature liée à des projets, à des chantiers ponctuels et à une forte intensité en main-d'œuvre, n'a pas bénéficié des technologies existantes autant que les secteurs des services. Des données récentes de Statistique Canada montrent que seulement 9,2 % des entreprises du secteur de la construction ont déclaré utiliser l'IA pour fabriquer des produits ou fournir des services, ce qui représente l'un des taux d'adoption les plus faibles parmi les principaux secteurs d'activité.

Le coût unitaire de la main-d'œuvre (CUM) mesure le rapport entre la rémunération du travail et la production réelle. Par définition, une baisse de la productivité entraîne une hausse du CUM, à moins que la rémunération horaire ne diminue suffisamment pour compenser cette hausse. Alors que la rémunération horaire a continué d'augmenter, affichant une hausse de 0,6 % dans le secteur de la construction, la baisse de la productivité s'est répercutée directement sur le CUM. Le CUM du secteur de la construction a augmenté d'environ 3 % au T1, contre environ 1,9 % pour les entreprises du secteur de la production de biens. La hausse du CUM témoigne d'une pression croissante sur les marges des entreprises du secteur de la construction, la baisse de la productivité étant amplifiée par des frictions de coûts liées aux mesures politiques.



Coût de la construction de bâtiments

L'indice des prix de la construction de bâtiments (IPCB) suit le coût total de la construction d'un bâtiment type dans les 15 régions métropolitaines de recensement (RMR) les plus importantes du Canada. Il est basé sur le prix total des offres soumises par les entrepreneurs généraux et donne un aperçu des divisions, régions ou types de bâtiments MasterFormat® qui subissent les pressions inflationnistes les plus fortes. Au cours des neuf dernières années, depuis janvier 2017, l'IPCB a augmenté de plus de 50 %, doublant ainsi l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC). En conséquence, les coûts des imprévus ont augmenté, entraînant des retards et des annulations de projets.

Par secteur

En glissement annuel, tous les secteurs ont enregistré des hausses, mais les données continuent de révéler une nette divergence. Les secteurs où l'inflation mesurée par l'IPCB était inférieure à la moyenne ont, dans l'ensemble, continué à ralentir, parallèlement à l'inflation globale mesurée par l'IPC. Le secteur du chauffage, de la ventilation et de la climatisation (CVC) s'est démarqué, sa croissance ayant ralenti de 4,3 % au T4 2025 à 1,3 % au T1 2026.

Les principaux facteurs d'inflation restent concentrés dans les secteurs les plus exposés aux produits sidérurgiques, tant dans la construction résidentielle que dans la construction industrielle, commerciale et institutionnelle (ICI), notamment les charpentes métalliques, les constructions métalliques et la plomberie. Ces secteurs continuent d'afficher une tendance à la hausse, les prix restant supérieurs d'environ 10 % à ceux de l'an passé. Le secteur des ouvertures a augmenté de 5 % en glissement annuel, contre 4,6 % au trimestre précédent. Ce secteur est le secteur MasterFormat® utilisant le plus d'aluminium et reste exposé aux droits de douane canadiens et à la volatilité des marchés.

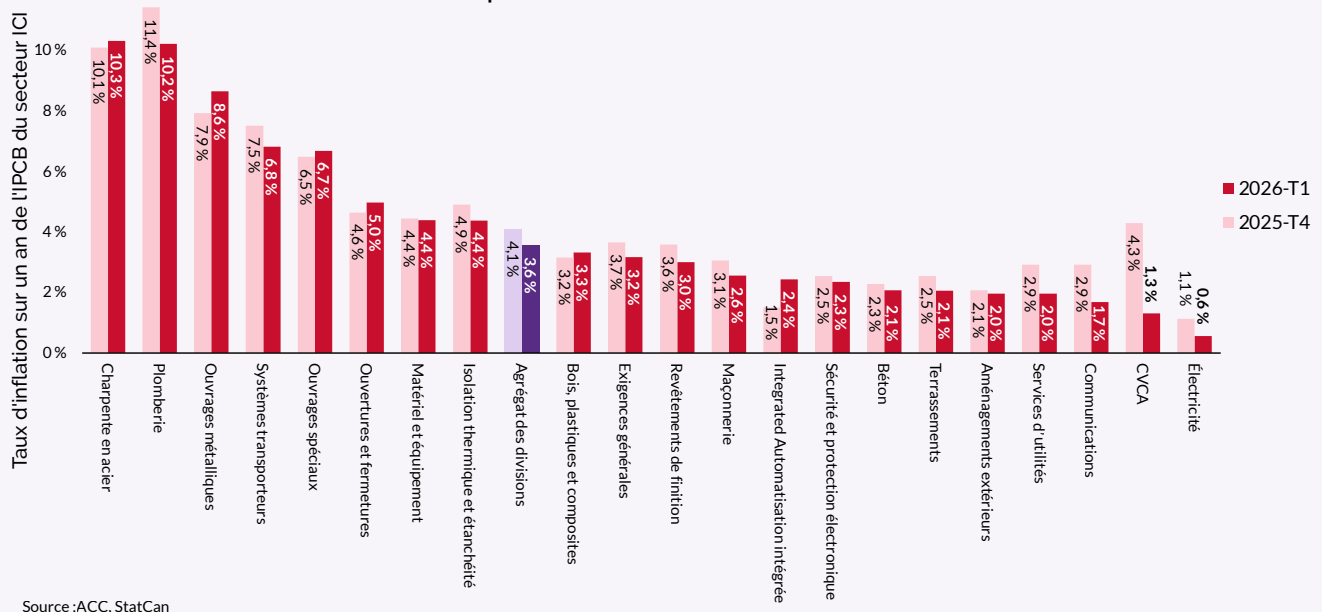
Le secteur des produits de protection thermique et contre l'humidité a augmenté de 4,4 % en glissement annuel, se maintenant ainsi au-dessus de la moyenne globale. Les données du T1 n'ont toutefois pas montré d'augmentation significative liée aux perturbations d'approvisionnement dans le secteur pétrochimique. En ce qui concerne les matériaux dérivés du pétrole et du gaz, le risque était plus manifeste en amont qu'en aval, depuis le pétrole brut et le diesel jusqu'aux liquides de gaz naturel (LGN), en passant par les produits pétrochimiques, puis les produits de construction finis, dans cet ordre.

Les prix du gaz naturel et des résines plastiques se sont dissociés de cette chaîne, reflétant les conditions de marché différentes en Amérique du Nord. Le prix de la résine plastique a connu une forte hausse entre février et avril, les prix à la production nationale ayant augmenté de près de 50 % selon l'indice des prix des produits industriels (IPPI). Cela laisse entrevoir un risque de hausse pour la plomberie et d'autres catégories à forte consommation de plastique lors de la prochaine publication de l'IPCB. Le secteur de la plomberie a enregistré une hausse de 10,2 % par rapport à l'année dernière, en baisse par rapport aux 11,4 % enregistrés au T4 2025.

Les secteurs exposés au secteur pétrolier pourraient encore subir une pression plus forte au T2. Si la situation géopolitique se stabilise et que le trafic maritime revient à la normale au cours de l'été, certaines de ces hausses de coûts pourraient s'atténuer au cours du trimestre suivant. Dans bien des cas, une grande partie de cette augmentation pourrait ne jamais se répercuter pleinement sur les produits finis du secteur de la construction. Si ce scénario s'avère, la prochaine parution pourrait constater une remontée temporaire.

IPCB-Division

Inflation de l'ICI par divisions MasterFormat® : Quinze RMR



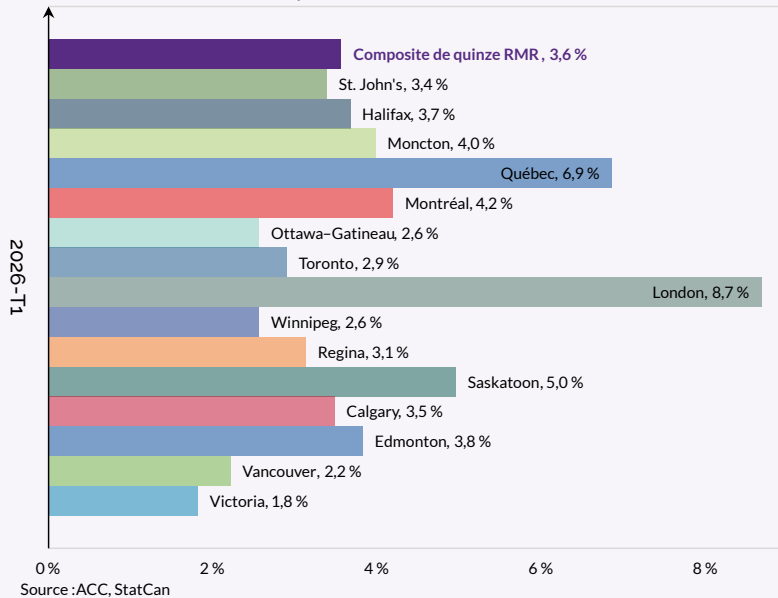
Par région métropolitaine de recensement

L'inflation a ralenti dans la quasi-totalité des 15 régions métropolitaines, à l'exception de St. John's (+0,5 pp) et d'Halifax (+1,4 pp). D'après certains renseignements, il semblerait que des entrepreneurs, notamment du secteur de la construction de charpentes métalliques de la région, aient puisé dans leurs stocks pour éviter de répercuter la hausse des coûts sur les maîtres d'ouvrage. Au fur et à mesure que ces stocks s'épuisent, certains devis de construction pourraient commencer à refléter les coûts de remplacement actuels des produits sidérurgiques. Halifax (+3,7 %) n'est plus la région métropolitaine de recensement (RMR) où la progression des coûts est la plus faible. Victoria affiche maintenant le taux d'inflation le plus bas, à 1,8 %, suivi de Vancouver, à 2,2 %. London demeure la RMR affichant la plus forte progression des coûts, à 8,7 %, suivie à nouveau par Québec, à 6,9 %.

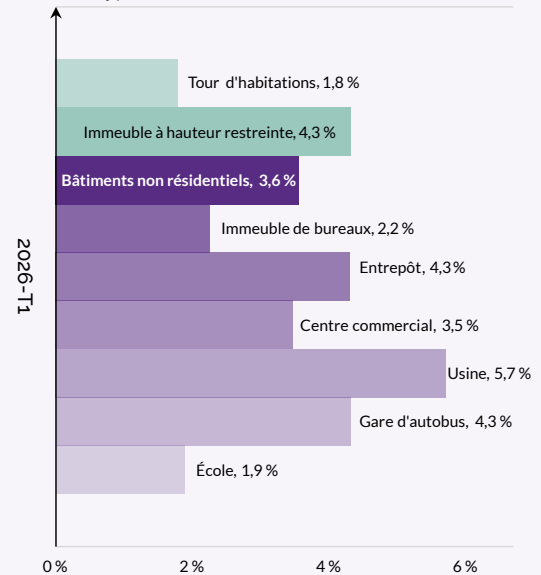
IPCB-RMR

Inflation en glissement annuel de l'ICI IPCB

Deux derniers trimestres par RMR



Par type de bâtiment



Par type de bâtiment

Au T1 2026, les coûts de construction des bâtiments ICI ont augmenté de 3,6 % par rapport à la même période de l'année précédente, contre 4,1 % lors de la période précédente. Un certain ralentissement n'est pas surprenant à ce stade du cycle. L'inflation globale s'est calmée par rapport à sa pointe précédente, et le ralentissement de la demande limite la mesure dans laquelle certaines hausses de coûts peuvent être répercutées. L'inflation a ralenti pour tous les types de bâtiments. Les types de bâtiments où l'inflation enregistrée était la plus faible ont connu les ralentissements les plus marqués : les établissements scolaires (-1,1 pp), les immeubles à bureaux (-0,9 pp) et les immeubles d'habitation de grande hauteur (-0,4 pp).

Ces changements n'ont pas beaucoup modifié le classement des différents types de bâtiments. L'inflation reste la plus faible pour les immeubles d'habitation de grande hauteur, à 1,8 %, la demande résidentielle modérée continuant de peser sur les prix. C'est dans le secteur industriel qu'elle reste la plus élevée, à 5,7 %, ce qui s'explique par sa plus grande dépendance à l'acier de construction et aux intrants de construction à forte teneur métallique. Pour les entrepreneurs, la principale leçon à tirer du choc énergétique du printemps est que leur exposition dépendra de la structure des contrats, des clauses d'indexation et de l'état de leurs stocks.

Conditions d'affaires et perspectives pour l'industrie

Attentes et obstacles pressants

Les résultats de l'Enquête canadienne sur les perspectives économiques (ECPE) du T2 offrent un aperçu des principaux obstacles auxquels les entreprises de construction se heurtent actuellement. L'enquête est réalisée régulièrement au début de chaque trimestre.



Il convient de noter qu'il s'agit du premier trimestre récent au cours duquel le climat dans le secteur de la construction montre des signes constants de ralentissement par rapport à l'économie dans son ensemble. Interrogées sur leurs perspectives pour les 12 prochains mois, seules 57 % des entreprises du secteur de la construction se sont dites plutôt ou très optimistes, soit une baisse de 14 pp par rapport au trimestre précédent et un chiffre inférieur aux 67 % enregistrés pour l'ensemble des secteurs d'activité.

La détérioration du climat semble être principalement due aux pressions sur les coûts. Les entreprises de construction ont indiqué qu'elles s'attendaient à une hausse des coûts au cours des trois prochains mois. Plus de la moitié des entreprises s'attendent à ce que les coûts de la main-d'œuvre, de l'énergie et des matières premières augmentent d'au moins 5 %, tandis que le coût du capital constituait une préoccupation légèrement moins importante pour les entrepreneurs. La hausse des coûts des matières premières a été particulièrement marquée, dépassant de 12 pp la moyenne de l'ensemble du secteur. Par ailleurs, 70 % des entreprises du secteur de la construction s'attendaient à une aggravation des difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement, un chiffre bien supérieur à la moyenne de 52 % observée pour l'ensemble des secteurs, et aucune d'entre elles ne prévoyait d'amélioration. Ces réactions sont en phase avec les pressions exercées par les droits de douane canadiens actuellement en vigueur et par les contrôles liés aux marchés publics.

Cette édition de l'ECPE a été réalisée après la fermeture du détroit d'Ormuz, et ses résultats reflètent des inquiétudes accrues concernant les prix du pétrole et des pressions plus générales sur les coûts. L'inflation est demeurée l'obstacle le plus souvent cité; elle a progressé de 9 pp et a été mentionnée par plus de la moitié des entreprises du secteur de la construction. Les coûts de transport, les coûts des intrants et les coûts d'assurance ont également augmenté, ce qui a suscité des inquiétudes, reflétant les voix par lesquelles les événements géopolitiques affectent le secteur. Au moment de la rédaction du présent rapport, les États-Unis et l'Iran venaient de signer un protocole d'entente (PE) et les cours du pétrole avaient chuté à près de 70 \$ le baril. Espérons que les inquiétudes liées aux coûts du pétrole auront été atténuées d'ici la prochaine enquête. Les obstacles liés à la main-d'œuvre ne figurent plus parmi les trois principales préoccupations signalées. Bien que cette évolution s'explique en partie par l'importance croissante des questions liées aux coûts, due aux tensions géopolitiques, les difficultés liées à la main-d'œuvre se sont légèrement atténuées, d'environ 5 pp.

Un deuxième indicateur important observé ce trimestre est la montée des inquiétudes liées à la demande. La part des entreprises de construction invoquant des fluctuations de la demande des consommateurs, une demande insuffisante pour leurs produits et services, ou des difficultés à attirer de nouveaux clients ou à fidéliser leur clientèle a augmenté de près de 6 pp. Chacune de ces préoccupations a été mentionnée par plus d'un quart des entreprises. Le Canada démontre un fort appétit pour la construction, mais le calendrier et les résultats pourraient varier d'une entreprise à l'autre, en fonction de la région, du sous-secteur et de l'exposition aux clients.

Au niveau régional, ce sont les entrepreneurs de la région de l'Atlantique qui se sont montrés les plus optimistes, tandis que les entreprises de la Colombie-Britannique et de l'Ontario se sont révélées les plus pessimistes. L'écart entre les régions est important : dans la région de l'Atlantique, les entrepreneurs optimistes étaient environ un tiers plus nombreux que les entrepreneurs pessimistes, tandis qu'en Colombie-Britannique, les entrepreneurs pessimistes étaient près d'un tiers plus nombreux que les entrepreneurs optimistes.



ECPE T2 2026

Rang	Obstacles	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	YK	HNT	NU	CAN
1	Inflation	43 %	51 %	52 %	57 %	57 %	47 %	52 %	56 %	67 %	54 %		23 %		53 % +9 p.p.
2	Coûts liés au transport	45 %	52 %	50 %	36 %	25 %	48 %	57 %	34 %	50 %	33 %			4 %	39 % +14 p.p.
3	Coût des intrants	24 %	41 %	39 %	35 %	47 %	26 %	33 %	33 %	41 %	26 %		16 %	0 %	33 % +6 p.p.
4	Fluctuations de la demande des consommateurs	13 %	11 %	21 %	23 %	20 %	46 %	29 %	14 %	22 %	25 %	13 %	9 %	0 %	31 % +4 p.p.
5	Recrutement d'employés qualifiés	24 %	47 %	35 %	39 %	28 %	30 %	54 %	43 %	32 %	27 %	15 %		0 %	30 % -6 p.p.
6	Coût des assurances	14 %	25 %	17 %	32 %	42 %	17 %	29 %	28 %	51 %	25 %			0 %	28 % +5 p.p.
7	Taux d'intérêt et des coûts liés à la dette	10 %	32 %	17 %	32 %	18 %	30 %	26 %	30 %	28 %	29 %			0 %	26 % -1 p.p.
8	Demande insuffisante pour les biens ou les services offerts	4 %	6 %	18 %	14 %	24 %	37 %	3 %	2 %	11 %	22 %	1 %	0 %	10 %	25 % +7 p.p.
9	Capacité à attirer de nouveaux clients ou à maintenir la clientèle actuelle	12 %	18 %	7 %	16 %	24 %	32 %	13 %	9 %	9 %	20 %	0 %	8 %	0 %	23 % +6 p.p.
10	Pénurie de main-d'œuvre	33 %	34 %	28 %	32 %	26 %	13 %	40 %	32 %	26 %	31 %	1 %		0 %	23 % -5 p.p.

Quel est l'avenir du secteur?

La croissance macroéconomique canadienne devrait continuer de ralentir. Les prévisions concernant le PIB réel pour 2026 ont été revues à la baisse, passant d'un taux supérieur à 1 % à la fin du T1 à un taux inférieur à 1 % à la fin du T2. L'activité économique fonctionne au ralenti, mais l'inflation reste généralement maîtrisée. La récente hausse de l'inflation globale s'explique entièrement par les prix de l'énergie. Si la désescalade de la situation au Moyen-Orient se maintient et que les marchés de l'énergie continuent de se stabiliser, ce risque devrait s'estomper.

Le secteur de la construction de génie civil a pesé sur les résultats du T1, mais les dépenses d'immobilisation dans le secteur pétrolier et gazier devraient en partie compenser cette baisse, tout en restant plus basses à long terme. L'industrie pétrolière et gazière a depuis longtemps délaissé la croissance rapide qu'elle a connue dans les années 2010 au profit d'une augmentation des rendements pour les actionnaires. Dans son enquête du T4 sur les perspectives des entreprises, la Banque du Canada a indiqué que les projets de dépenses d'immobilisation annoncés par le secteur de l'énergie pour 2026 laissaient entrevoir une baisse nominale de 1,7 %. Dans leurs états financiers du T1, les producteurs indiquent généralement que leur réponse à la hausse des prix du pétrole est de générer des flux de trésorerie plus importants et d'augmenter la production dans la mesure du possible, tout en maintenant une discipline en matière de dépenses d'immobilisation. Dans le secteur de la construction, la demande à long terme la plus importante dans le secteur pétrolier et gazier devrait provenir des infrastructures liées au GNL et à l'accès aux marchés, qui permettront de diversifier les exportations au-delà de l'Amérique du Nord.

Sur le plan politique, bon nombre des mesures évoquées dans les rapports précédents commencent à porter fruit. Le remboursement de la TPS en est un exemple. La question des droits de douane n'a pas disparu non plus. Bien que les mesures tarifaires nationales aient peu évolué ces derniers mois et que les principales politiques en matière de marchés publics ont été mises en place plus tôt, plusieurs dates clés de mise en œuvre sont récentes, et les exigences en matière de conformité continuent d'évoluer. Pour les entrepreneurs, le défi consiste désormais à passer de la simple compréhension des annonces de politiques à la gestion des obligations de mise en œuvre et de conformité.

Les entreprises du secteur de la construction continuent de faire état d'élans de ventes, en phase avec la demande ponctuelle observée dans les domaines des infrastructures, de la rénovation immobilière et de certains travaux non résidentiels. Pourtant, les hausses de coûts, à la fois sévères et généralisées, associées à une volatilité de la demande, font en sorte que les perspectives de rentabilité ne sont pas meilleures que la moyenne nationale. Les prévisions en matière d'emploi sont légèrement expansionnistes, alors que les dépenses d'immobilisation et de formation restent prudentes.



En ce qui concerne l'avenir : **Considérations économiques et politiques clés**

L'ACEUM et le commerce

Un large éventail de résultats reste possible. Au cours de l'année écoulée, le débat a évolué, passant de préoccupations générales concernant la dépendance commerciale à des préoccupations plus ciblées portant sur des droits de douane sectoriels et à leurs répercussions sur les coûts. La prochaine étape pourrait donner lieu à des négociations prolongées en vue de trouver une solution définitive, ou à un accord plus rapide visant à apporter davantage de certitude. L'analyse évolue chaque fois que Washington ouvre un nouveau front. Une chose semble de plus en plus claire : la documentation relative à l'origine devient la nouvelle norme.

Dépenses de défense

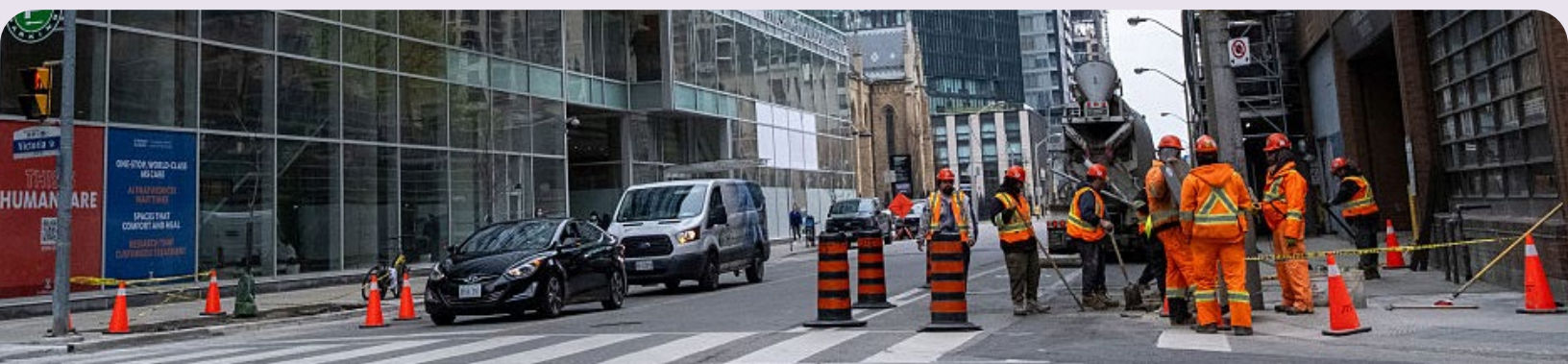
Il s'agit du secteur connaissant la croissance la plus marquée au Canada. Les dépenses devraient beaucoup augmenter, et bien qu'une grande partie sera consacrée à l'équipement et aux armes, il existe également une demande importante dans le secteur de la construction, tant au sein des bases qu'à l'extérieur de celles-ci, y compris pour des infrastructures à double usage. Le ministère de la Défense est également présent dans le domaine de la main-d'œuvre par l'entremise de l'initiative Équipe Canada forte. Le parcours des FAC permet aux cadets et aux jeunes rangers de se familiariser plus tôt avec les métiers, tandis que les membres de la Première Réserve peuvent bénéficier de parcours d'apprentissage entièrement financés, où ils sont rémunérés pour travailler sur des infrastructures des Forces armées canadiennes.

Équipe Canada forte (ECF)

Annoncé dans la Déclaration économique de printemps, ce programme marque un renouveau et un renforcement du soutien fédéral à l'apprentissage. Fondamentalement, le programme ECF offre des incitatifs financiers visant à encourager les jeunes du Canada à rejoindre le secteur de la construction. Ces mesures comprennent aussi de l'aide salariale destinée aux PME embauchant des apprentis de première année, des plans visant à moderniser le programme Sceau rouge et plus de financement pour le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical (PFIMS). Les effets de cette initiative mettront du temps à se concrétiser, car sa mise en œuvre est toujours en cours et les formations d'apprentissage s'étendent sur plusieurs années.

Règles en matière d'immigration

L'immigration demeure un risque politique majeur. Le programme Entrée express fédéral et les programmes provinciaux de candidats font actuellement l'objet d'une refonte, comme en témoigne notamment la refonte du Programme des candidats des provinces (PCP) de l'Ontario. La tendance est à la réduction des niveaux d'immigration et à une influence accrue des provinces sur la sélection. La mise en œuvre définitive de ces politiques et de leurs calendriers reste toutefois incertaine. Le ralentissement de la croissance démographique contribue déjà à un affaiblissement de la demande globale et de la demande de logements, tandis que la croissance de la population active pourrait se heurter à de nouvelles contraintes.





Pour plus d'information sur ce rapport ou sur les travaux actuellement menés par l'ACC afin de résoudre ces problèmes, veuillez envoyer un courriel à Yunhan Liu, analyste, économie et politique, à yliu@cca-acc.com.



Association canadienne
de la construction
**Services axés sur les
pratiques exemplaire**